

Médecins et associations unissent leurs voix : urgence d'agir face à la pollution de l'air

<https://reseauactionclimat.org/medecins-associations-urgence-pollution-air/>

A quelques jours de la date limite (31 mars) fixée par le Conseil d'Etat au gouvernement et à certaines collectivités locales pour qu'elles élaborent de nouveaux plans contre la pollution de l'air, médecins et associations unissent leurs voix pour rappeler l'urgence d'agir.

La France est récidiviste en matière de pollution de l'air : depuis 2009, la Commission européenne lui a adressé de manière régulière des avertissements, en vain. Ainsi, l'hexagone se classe au 6ème rang, au sein de l'Union européenne, en ce qui concerne les dépassements des niveaux légaux de pollution de l'air.

Le conseil d'État, en juillet 2017, a enjoint au Gouvernement français de prendre, avec les collectivités concernées, toutes les mesures nécessaires pour ramener les concentrations de particules et de NOx en-deçà des niveaux légaux avant le 31 mars 2018 (au sein, de nouvelles feuilles de route pour la qualité de l'air dans 14 zones de France).

Le manque d'ambition des mesures envisagées, en particulier dans le secteur des transports, est inquiétant. À ce jour, le plan d'action du gouvernement, communiqué à Bruxelles reste très insuffisant et les collectivités locales ont avancé des propositions sans garantie aucune qu'elles soient à la hauteur des enjeux.

Le Réseau Action Climat et ses associations membres publient ainsi leur propre proposition de feuille de route pour la qualité de l'air. Celle-ci présente les mesures concrètes et indispensables qu'il est urgent de mettre en œuvre au niveau national, dans le cadre de la future loi d'orientation sur les mobilités ainsi qu'au niveau local. Cette feuille de route permettrait de mettre les politiques de transports et de mobilité au service de la santé de tous et de la lutte contre les changements climatiques.

Parmi les mesures proposées, les nouveaux projets routiers doivent être abandonnés, et des financements suffisants pour des solutions de transports plus écologiques comme le vélo et les transports en commun doivent être développées. Les véhicules diesel et essence sont interdits de circulation dans des « zones à très faibles émissions » situées dans toutes les agglomérations polluées d'ici à 2025 pour protéger la population. L'application du principe pollueur-payeur, au moyen de la fiscalité écologique dans le transport de marchandises, permettrait de dégager les ressources nécessaires pour financer les alternatives et les mesures d'accompagnement des secteurs et des ménages les plus modestes.

Quelques chiffres

5 CHIFFRES SUR LA POLLUTION DE L'AIR

réseau
actions
climat



48 000 DÉCÈS PRÉMATURES

C'est le nombre de décès annuel causés par la pollution aux particules fines en France. Avec 132 décès par jour, elle est la troisième cause de mortalité du pays.



DES CENTAINES DE MILLIONS D'EUROS D'AMENDE

C'est le montant auquel la France s'expose en ne respectant pas les normes européennes des seuils de pollution.



1ER SECTEUR CONCERNE: LES TRANSPORTS

La très forte dépendance au mode routier rend la reconversion du secteur incontournable. En cause notamment : les véhicules diesel et essence.



100 MILLIARDS D'EUROS

C'est le coût de la pollution de l'air pour la société. La prise en charge des soins et des hospitalisations coûte à elle-seule jusqu'à 1,8 milliards d'euros par an au système de soin.



2/3 DES FRANÇAIS

Veulent diminuer la place de la voiture en ville, aimeraient combiner plus facilement voiture et les autres modes de transports, et sont prêts à utiliser leur voiture différemment (autopartage, covoiturage).

AGISSONS POUR LES TRANSPORTS DONT NOUS AVONS BESOIN